



L'Agenda 2030, un référentiel global

L'Agenda 2030, référentiel mondial pour le développement durable, s'inscrit à la suite de l'Agenda 21 et des Objectifs du Millénaire pour le développement. Adopté en 2015, il structure l'action publique, comme d'autres approches qui viennent aujourd'hui l'enrichir. Son appropriation du niveau international jusqu'à l'échelle la plus locale est impérative pour atteindre les Objectifs de développement durable.

Les Objectifs de développement durable, héritiers de l'Agenda 21 et des Objectifs du Millénaire pour le développement	10
L'Agenda 2030 : un programme global et universel pour transformer nos territoires et ne laisser personne de côté	11
Un référentiel qui s'est enrichi d'autres approches du développement soutenable	15
La nécessaire appropriation de l'Agenda 2030 à tous les niveaux	22
Ressources pour aller plus loin	25

Les Objectifs de développement durable, héritiers de l'Agenda 21 et des Objectifs du Millénaire pour le développement

C'est lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992 que l'Agenda 21 a vu le jour. Ce programme d'actions pour le 21^e siècle, adopté par 182 chefs d'État, se décrit comme un «partenariat mondial pour le développement durable». Traitant de sujets aussi divers que la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la santé, de l'éducation ou encore la gestion durable des ressources, l'Agenda 21 impliquait particulièrement les collectivités territoriales.

Ces dernières ont en effet été fortement incitées à mettre en place un Agenda 21 local, leur participation étant considérée comme un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme. En France, l'Agenda 21 a connu un engouement certain. En 2015, plus de 1 200 Agendas 21 locaux étaient recensés sur le territoire, dont la moitié ont été labellisés par le ministère. Dans le sillage des collectivités, d'autres acteurs se sont approprié le référentiel. Ainsi, des Agendas 21 scolaires ou sportifs ont vu le jour. Bien qu'aujourd'hui la majorité des Agendas 21 ne soient plus actifs, ils ont permis d'ancrer le développement durable dans les territoires.

En parallèle, lors du Sommet du millénaire, tenu en 2000 au siège des Nations Unies à New York, les 189 États du monde ont conjointement adopté la Déclaration du millénaire, dans laquelle ont été énoncés les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ces objectifs portaient sur la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim, l'éducation pour tous, l'égalité femmes-hommes, la réduction de la mortalité infantile, la santé maternelle, la lutte contre le VIH, la préservation de l'environnement et la mise en place d'un partenariat pour le développement.

Les OMD ont été le cadre de référence de l'action internationale pour le développement entre 2000 et 2015 et ont permis des progrès importants : diminution de l'extrême pauvreté, de la mortalité infantile et maternelle ou encore des infections au VIH, augmentation du taux d'emploi des femmes et

de la scolarisation des enfants, reconstitution de la couche d'ozone et accroissement de l'aide publique au développement. Ils n'ont pas empêché cependant la persistance et l'aggravation de très fortes inégalités de développement et de richesse dans le monde, ni la dégradation de l'environnement.

Reconnaissant les vertus d'un référentiel commun, la communauté internationale, réunie en 2012 au Sommet de la Terre de Rio+20, s'est accordée pour imaginer un successeur à l'Agenda 21 et aux OMD. À l'issue de longues discussions, l'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD) ont vu le jour en 2015.

Par rapport aux précédents programmes de développement, les ODD se veulent :

- ▶ **universels** : l'ensemble des pays devra être concerné et non plus uniquement les pays ciblés par l'aide publique au développement ;
- ▶ **transversaux** : les 3 piliers du développement durable devront être abordés de manière systémique (social, économique et environnemental) ;
- ▶ **transformatifs** : au-delà d'une simple lutte contre la pauvreté, les ODD devront viser un changement de modèle de société et une modification des comportements.

Deux sous-titres sont communément retenus lorsque l'on évoque l'Agenda 2030 :

« Transformer notre monde » : le titre exact de la résolution adoptée par les Nations Unies le 25 septembre 2015 est « Transformer notre monde, le programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

« Ne laisser personne de côté » : dans l'introduction de l'Agenda 2030, le 4^e alinéa mérite une attention particulière « *Alors que nous entreprenons ce grand voyage collectif, nous nous engageons à ce que personne ne soit laissé pour compte. Reconnaissant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que les objectifs et les cibles soient atteints pour toutes les Nations et tous les peuples et pour tous les segments de la société. Et nous nous efforcerons d'atteindre en premier les plus en retard.* ».

« Les ODD se veulent universels, transversaux et transformatifs »



1 200

Agendas 21 locaux recensés en France en 2015

Les collectivités territoriales s'invitent à la table des négociations internationales

Parmi d'autres acteurs non-étatiques, les collectivités ont été associées aux négociations internationales sur le développement durable.

En France, le ministère des affaires étrangères, chargé de mener les négociations, a consulté les associations d'élus locaux qui ont ainsi pu faire entendre leur voix. Le travail de plaidoyer mené

notamment par le Partenariat français pour l'eau a ainsi abouti à la création d'un ODD dédié à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Au niveau international, les collectivités étaient représentées par plusieurs associations comme Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ICLEI et NRG4SD, qui se regroupent sous la bannière « *Global TaskForce of Local and Regional*

Governments for post-2015 Development Agenda Towards Habitat III ».

Cette Task force a mené un intense travail de plaidoyer, visant à faire reconnaître le rôle essentiel des territoires dans l'atteinte des Objectifs de développement durable, et qui a conduit à la création d'un ODD qui leur est spécifique, l'ODD 11.

L'Agenda 2030 : un programme global et universel pour transformer nos territoires et ne laisser personne de côté

Un programme d'action complet et concret, composé de 17 Objectifs, 169 cibles et 232 indicateurs

Les 17 objectifs sont les suivants :



ODD 1 – Pas de pauvreté : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



ODD 2 – Faim zéro : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.



ODD 3 – Santé et bien-être : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



ODD 4 – Éducation de qualité : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



ODD 5 – Égalité entre les sexes : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



ODD 6 – Eau propre et assainissement : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



ODD 7 – Énergie propre à un coût abordable : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



ODD 8 – Travail décent et croissance économique : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



ODD 9 – Industries, innovations, infrastructures : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



ODD 10 - Inégalités réduites : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



ODD 11 – Villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



ODD 12 – Consommation et production responsables : établir des modes de consommation et de production durables.



ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



ODD 14 – Vie aquatique : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



ODD 15 – Vie terrestre : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins

du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.



ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Il convient de souligner la spécificité du 17^e ODD relatif au partenariat mondial pour le développement durable : si les 16 premiers ODD relèvent d'une approche sectorielle ou thématique, le 17^e, tout comme le 8^e OMD auparavant, est transversal et incarne les moyens de réalisation des ODD par la coordination, le partenariat, la coopération, la gouvernance entre les acteurs et entre les niveaux, qu'ils soient planétaires ou locaux. Cette spécificité se traduit par le fait qu'il est le seul ODD à être passé en revue tous les ans au Forum politique de haut niveau de l'ONU.

Un 18^e ODD ?



Si les ODD couvrent très largement les différents secteurs du développement durable, certains



acteurs ont identifié des manques qu'ils ont proposé de combler. Ainsi, l'Eurométropole de Strasbourg a ajouté un 18^e ODD consacré à la culture lors de l'élaboration de son Agenda 2030 local. D'autres acteurs ont proposé la création d'un ODD spécifiquement consacré

à la démocratie ou encore à la qualité du ciel et à l'accès à la lumière des étoiles pour lutter contre la pollution lumineuse. Ces propositions montrent que l'Agenda 2030 est évolutif, et peut être approprié et adapté aux réalités locales.

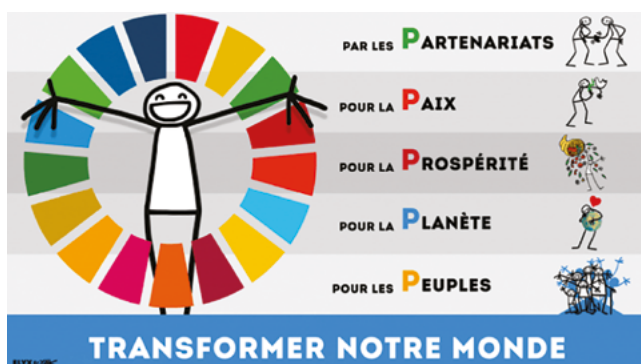
Chaque ODD se décline en cibles qui permettent de rendre l'objectif plus concret. Celles-ci seront toutes listées, objectif par objectif, dans la quatrième partie de ce guide.

Ces cibles sont à atteindre en 2030, et pour certaines dès 2020. Elles sont classées par chiffre, et par lettre :

► Les cibles à chiffre sont des objectifs quantitatifs ou qualitatifs à atteindre. Exemple : ODD 1, cible 1.2 : Réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge souffrant d'une forme ou de l'autre de pauvreté.

► Les cibles à lettre relèvent davantage des moyens pour y arriver et concernent la plupart du temps les pays en voie de développement. Exemple : ODD 3, cible 3.d : Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Pour mesurer l'atteinte de ces cibles, l'ONU a proposé un ensemble de 232 indicateurs, quantitatifs et qualitatifs. Ceux-ci ont été déclinés par les États et leurs collectivités au niveau national et local, pour la mise en œuvre concrète des politiques de développement durable et l'évaluation de leur impact.

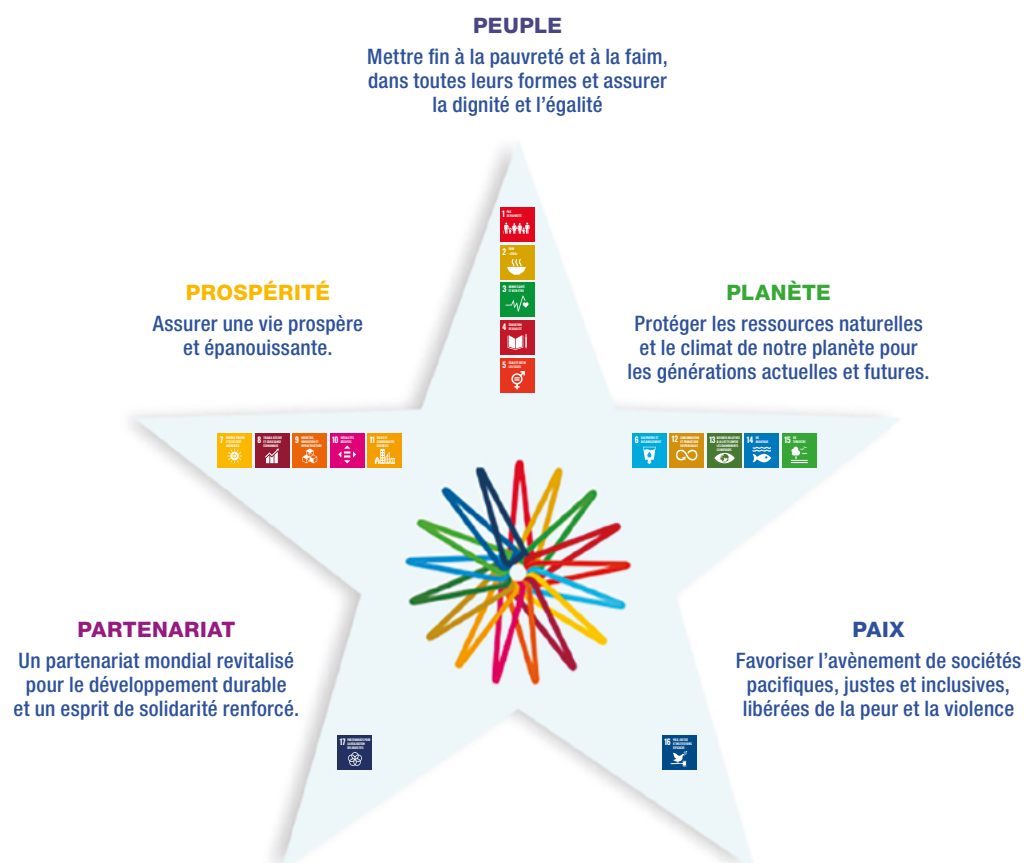


Une approche globale et systémique du développement

L'Agenda 2030 décrit l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable des sociétés supposant autant la justice sociale que la prospérité, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes. Au-delà de la structuration en 17 ODD, cette dimension systémique peut aussi s'exprimer

en «5P» car ce programme est au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats.

Chaque ODD peut être rangé dans une de ces 5 catégories selon le schéma suivant :



5
catégories d'ODD :
peuple,
prospérité,
planète,
partenariat
et paix.

Le rôle des acteurs privés dans l'atteinte des ODD

Les ODD ont d'emblée été conçus comme un langage commun pour l'ensemble des acteurs de la société : États, acteurs publics locaux, mais aussi entreprises, associations, citoyens, établissements d'enseignement... Les objectifs ont vocation à être poursuivis par toutes et tous, en raison de leur caractère transversal et universel, et parce que l'Agenda 2030 nécessite une mobilisation générale pour son accomplissement. L'ODD 17, Partenariats pour la réalisation des objectifs, est fondé sur l'idée même d'une indispensable coopération multi-acteurs pour faire progresser le développement durable. Ainsi, aux niveaux international, national ou local, la réussite de l'Agenda 2030 repose sur une mise

en mouvement conjointe d'organisations qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble mais dépendent l'une de l'autre pour mettre en place des solutions solidaires et durables aux défis auxquels nous faisons face.

Aux côtés des États et des collectivités, les entreprises en particulier ont un rôle majeur à jouer dans l'atteinte des ODD, en raison de leur poids économique et de la variété de leurs sphères d'action.

L'ONU a lancé en 2000 le Pacte Mondial (Global Compact en anglais) pour inciter les entreprises à adopter des pratiques socialement responsables en s'engageant à intégrer et à promouvoir des principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales

« Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans l'atteinte des ODD »

¹ <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>

du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption¹. Lors de l'adoption de l'Agenda 2030, les ODD sont devenus la référence de ce réseau international d'entreprises volontaires, facilitant ainsi le dialogue avec les acteurs publics et la société civile. Si le Pacte Mondial est un guide

pour les entreprises et non un label certifiant leur contribution aux ODD, la multiplication des normes de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) tend aujourd'hui à faire du respect des principes de l'Agenda 2030 une obligation pour un nombre croissant d'entreprises.

RSE et ODD

À mi-parcours de l'Agenda 2030, alors que l'Union européenne renforce sa réglementation pour les entreprises avec l'adoption de la Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) ou la publication de sa taxonomie verte, la Plateforme RSE a entrepris d'identifier les facteurs de succès permettant de renforcer les liens entre les ODD et la RSE.

L'avis qu'elle a publié en mai 2024² rappelle que « les ODD sont une boussole permettant de guider, orienter et adapter les stratégies RSE des entreprises pour répondre à ces nouvelles exigences et aux attentes des parties prenantes. Il existe une complémentarité des textes européens avec les engagements volontaires des entreprises ». Le document fait également le constat d'une

appropriation différenciée des ODD par les entreprises. Les objectifs les plus ciblés, car jugés alignés avec le cœur de métier de l'entreprise, sont la lutte contre les changements climatiques (ODD 13), la consommation et la production responsables (ODD 12), ainsi que la santé et le bien être (ODD 3). D'autres objectifs sont moins présents, comme l'ODD 1 « Éradication de la pauvreté », l'ODD 6 « Eau propre et assainissement » ou l'ODD 14 « Vie Aquatique ». Cette faible contribution s'explique par un sentiment que ces enjeux sont par nature étatiques, ou que l'entreprise manque de maturité pour les aborder de façon efficace.

Face à ces difficultés, l'avis de la Plateforme RSE suggère des leviers pour enrichir les stratégies RSE des entreprises

et mieux contribuer aux ODD : favoriser le dialogue social ; mobiliser les fédérations professionnelles pour faciliter la prise en compte des interactions entre ODD ; renforcer le dialogue avec les collectivités dans les territoires ; mobiliser les financements ciblant les pratiques durables ; renforcer la dimension systémique des formations. Le document souligne enfin le fait que « les nouvelles réglementations européennes qui s'imposent aux entreprises, et en particulier la CSRD, ne doivent pas être perçues par les entreprises comme des contraintes mais comme des outils à mobiliser pour engager la transformation de leurs modèles d'affaires ».

² Plateforme RSE, Avis « RSE et ODD », 2024 : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/rse-odd>

Nous sommes toutes et tous des acteurs en voie de développement... durable

Tous les 193 États membres de l'ONU ont négocié les 17 Objectifs de développement durable et leurs 169 cibles, tous se sont accordés pour les adopter et tous se sont engagés à tout mettre en œuvre pour les atteindre. Ceci fait de l'Agenda 2030 un programme d'action universel.

Aucun pays n'atteint l'ensemble des cibles, même si les chemins à parcourir diffèrent selon les uns les autres. À ce titre, tous les pays sont donc en voie de développement durable.

Par ailleurs, le succès de l'Agenda 2030 n'est pas que l'affaire des gouvernements. C'est aussi la responsabilité des collectivités locales, qui disposent d'une grande partie des compétences

et des moyens pour mettre en œuvre le développement durable, au plus près des besoins de la population. L'ODD 17 reconnaît que la coopération de toutes les parties prenantes de la société est nécessaire pour réaliser l'Agenda 2030. Les acteurs de la société civile ont participé aux négociations qui ont présidé à la définition des ODD et ont donc également leur rôle à jouer pour les atteindre. Secteur privé et financier, syndicats et ONG peuvent tous examiner leur action à l'aune des 17 ODD

pour avancer dans leur démarche de développement durable et ainsi faire progresser à leur niveau leur organisation, leur écosystème ou leur territoire.

« Le succès de l'Agenda 2030 est aussi la responsabilité des collectivités locales »

Le Forum politique de haut niveau : une instance internationale de reporting où les collectivités territoriales ont toute leur place

Pour suivre la progression de la réalisation de l'Agenda 2030 à travers le monde, l'ONU organise tous les ans une conférence internationale appelée Forum politique de haut niveau (FPHN). Les gouvernements sont invités à y présenter leur Revue nationale volontaire (RNV) qui fait état de la progression de l'Agenda 2030 dans leur pays mais également la stratégie qu'ils mettent en place pour faire en sorte que tous les ODD soient atteints d'ici 2030. À l'occasion du FPHN de 2023, la France s'est livrée à cet exercice de revue.

En parallèle de ce reporting d'États, tous les acteurs « non étatiques » participent aussi activement au Forum politique de haut niveau : les ONG, les entreprises, les collectivités territoriales, et le monde académique et de l'enseignement. Ces acteurs non étatiques, regroupés en 9 « Groupes majeurs », n'ont pas le droit de vote, mais, en tant qu'observateurs privilégiés, ont droit de cité dans l'instance officielle onusienne, peuvent assister aux Revues nationales volontaires des États, et ont régulièrement la parole.

Un Forum des gouvernements locaux et régionaux, généralement organisé par la Global

TaskForce (CGLU, ICLEI et autres organisations mondiales de collectivités territoriales) avec certaines agences des Nations Unies, comme UNDESA et UN Habitat, se tient lors de chaque FPHN. Il permet de discuter de la façon de territorialiser l'Agenda 2030 afin d'atteindre les ODD au niveau local. Beaucoup d'élus locaux et régionaux font le déplacement à New York pour assister et prendre

part au FPHN. Ils dialoguent à la fois avec les États, les Nations Unies, les entreprises et les ONG, car, en fonction du niveau de décentralisation dans chaque pays, beaucoup d'ODD et de cibles relèvent davantage de prérogatives de pouvoirs locaux que de pouvoirs centraux. C'est la raison pour laquelle certaines grandes villes du monde ont très tôt fait le choix de réaliser leur propre Revue locale

volontaire, sur le modèle des Revues nationales volontaires menées par les États. New York, Taipei, Buenos Aires, Los Angeles, Bristol, Toyama, Shimokawa, Kitayushu, Santana de Parnaíba ou encore Oaxaca ont évalué leur contribution à l'atteinte des ODD et exposé leur stratégie pour que leur territoire parvienne à réaliser Agenda 2030. Pour la France, l'Eurométropole de Strasbourg s'est livrée à cet exercice en 2024.

« Beaucoup d'ODD et de cibles relèvent davantage de prérogatives de pouvoirs locaux que de pouvoirs centraux »

2023
Présentation de la 2^e Revue nationale volontaire de la France

Un référentiel qui s'est enrichi d'autres approches du développement soutenable

Des approches alternatives

Depuis la conception et le lancement de l'Agenda 2030, plusieurs approches du développement durable et de l'action environnementale se sont diffusées au niveau international, et ont été appropriées par des États ou des collectivités locales pour penser leur stratégie et définir leurs priorités d'action.

Certaines approches ont une dimension principalement environnementale.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique est habituellement définie comme le passage progressif, à l'échelle d'une société, à des modes d'habiter et des

systèmes productifs plus durables. Les adjectifs « juste » ou « solidaire » lui sont parfois accolés pour désigner le fait qu'elle ne pourra pas se faire contre les plus modestes et sans tenir compte des inégalités. La transition écologique intègre généralement un important volet de transition énergétique, dont l'objectif est de passer d'un modèle socio-économique reposant sur des énergies carbonées à un modèle décarboné, afin de limiter, voire stopper le réchauffement climatique lié aux gaz à effet de serre.

De nombreux acteurs nationaux et locaux se sont appropriés ce concept, via un plan ou une feuille de route de transition écologique. Dans les territoires, la grande majorité des collectivités importantes ont un chargé de mission ou un directeur de la transition écologique.

LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE.

La planification écologique est une méthode prospective globale visant à intégrer la préservation des écosystèmes dans la prise de décision présente et future concernant le développement humain. Elle constitue un moyen de penser l'action coordonnée des pouvoirs publics nationaux et locaux, des citoyens et des entreprises, pour relever les défis majeurs de la transition écologique, dont en particulier la limitation du réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité.

En France, le programme de planification « France Nation Verte » a été élaboré par un secrétariat général dédié placé auprès du Premier ministre. Il est basé sur 5 objectifs (atténuation du réchauffement climatique, adaptation aux conséquences du réchauffement, préservation – restauration de la biodiversité, préservation des ressources et réductions des pollutions qui impactent la santé) et 6 thématiques (se déplacer, se loger, préserver et valoriser les écosystèmes, produire, se nourrir, consommer). La planification a commencé à être déclinée au niveau des territoires lors des COP régionales de 2023-2024, aboutissant à des feuilles de route régionales ayant vocation à se décliner aux échelles intercommunales dans les Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE).

Un outillage pratique pour les CRTE a été expérimenté sur une cinquantaine de territoires et

partagé par le Cerema en partenariat avec la Communauté Ecologie et Territoires (COMETE), l'ANCT et Intercommunalités de France (voir les ressources à la fin de cette partie). Il vise à développer la participation des acteurs et habitants,

mettre en récits sa stratégie avec la prospective, développer sa résilience, structurer ses objectifs avec un référentiel de transition, prioriser ses actions, suivre et piloter sa stratégie.

LES LIMITES PLANÉTAIRES

Les limites planétaires³ sont neuf seuils biologiques, physiques et chimiques (érosion de la biodiversité, réchauffement

et dérèglement climatique, acidification des océans, cycle de l'azote...) identifiés par une équipe de scientifiques en 2009. L'humanité ne doit pas les dépasser pour ne pas compromettre les conditions favorables dans lesquelles elle peut exister. En 2023, six des neuf limites sont dépassées au niveau mondial en raison des effets négatifs des activités humaines (pollutions, extraction de ressources, émissions de gaz à effet de serre...).

L'impact négatif des activités humaines sur ces équilibres systémiques doit donc être réduit. Cela nous invite à questionner la possibilité de maintenir certaines politiques ou activités, et peut conduire à abandonner certains projets, incompatibles avec les capacités physiques de la planète. L'idée de « redirection écologique », qui peut aller jusqu'au « renoncement » traduit cet impératif de réviser des trajectoires et de mettre un terme aux activités insoutenables sur le long terme.

La nécessité de réduire l'impact des activités humaines sur le vivant et de préserver les équilibres géophysiques du globe est un argument central des critiques de la croissance économique, qui ont suscité des propositions de décroissance ou l'élaboration de modèles de développement post-croissance.

L'association France Villes et Territoires Durables mène des travaux pour territorialiser les limites planétaires notamment via le financement d'une thèse CIFRE consacrée au sujet. L'objectif est de permettre aux collectivités de mener leurs actions dans le respect de ces limites physiques.

« De nombreux acteurs nationaux et locaux se sont appropriés le concept de transition écologique »

³ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires>

6
des 9 limites planétaires sont dépassées en 2023 au niveau mondial.

Les théories de la décroissance

C'est dans les années 1970 que l'idée d'une limitation volontaire du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) est apparue dans le débat public. Dans le contexte de la prise de conscience des impacts environnementaux, symbolisée par la publication du rapport Meadows, *The limits to growth* (1972), des voix s'élèvent pour dénoncer la poursuite effrénée de la croissance économique, source de dégradations environnementales et de problèmes sociaux. Ces courants théoriques, très marginaux au départ, se sont peu à peu structurés en domaines de recherche très féconds dont les idées sont devenues de plus en plus populaires. Le retentissement du

livre *Ralentir ou périr*, publié par Thimothée Parrique en 2023, en témoigne. Qu'ils se réclament de la décroissance, de la post-croissance ou de l'a-croissance, les « objecteurs de croissance » ont en commun leur critique du PIB, aveugle aux externalités négatives, et la théorie du « découplage », qui cristallise la controverse entre croissants et décroissants. Le découplage désigne l'hypothèse d'une décorrélation entre l'augmentation de la richesse monétaire – le PIB – et les impacts environnementaux négatifs des activités sur lesquelles cette augmentation repose. Si cette hypothèse est théoriquement

plausible, les études économiques montrent qu'elle ne s'observe pas encore dans la réalité⁴. La croissance économique n'est soutenable que si elle n'aggrave pas le dérèglement climatique, qu'elle préserve les écosystèmes et qu'elle n'a pas d'impact négatif sur les limites planétaires. Malgré les efforts faits pour verdifier la croissance économique, à travers notamment la décarbonation des usages, le découplage n'est aujourd'hui pas suffisant pour qu'elle ne perturbe pas les équilibres biophysiques et permette une gestion durable des ressources naturelles.

⁴ Voir par exemple l'article très didactique de Carbone 4 sur ce point : <https://www.carbone4.com/publication-decouplage>

D'autres approches lient plus directement questions environnementales, économiques et sociales.

LE MODÈLE DE L'ÉCONOMIE DU DONUT

Le modèle du donut a été élaboré par l'économiste britannique Kate Raworth. Il définit un espace de développement juste et sûr pour l'humanité, compris entre un plancher social assurant le bien-être humain et un plafond environnemental composé des limites planétaires. Son objectif est donc de penser un modèle de développement qui assure la satisfaction des besoins fondamentaux de toutes et tous sans compromettre les écosystèmes et l'habitabilité de la planète.

En France, la ville de Grenoble s'est appuyée sur le modèle du Donut pour entreprendre un diagnostic social et environnemental de la ville et construire une stratégie équilibrée à l'horizon 2040⁵.

LA RÉSILIENCE

La résilience territoriale est la capacité collective à anticiper et se transformer pour affronter et dépasser des situations de stress chroniques ou de chocs brutaux (catastrophe naturelle, épidémie, rupture d'approvisionnement, tensions sociales, etc.) en tenant compte des vulnérabilités physiques, sociales et logistiques du territoire. Cette approche a gagné en popularité depuis la crise du Covid-19, et intéresse de plus en plus de collectivités soucieuses de protéger leurs populations contre les effets du dérèglement climatique. Les populations les plus précaires et vulnérables sont souvent les plus exposées aux conséquences des crises. La résilience inclut donc une forte dimension d'entretien et de développement de la cohésion sociale et de la solidarité pour prévenir, anticiper et adapter les territoires aux changements et chocs à venir.

Dès 2020, le Cerema a développé la Boussole de la résilience, qui constitue un cadre de réflexion et d'action qui peut être utilisé à toutes les échelles. Elle a vocation à aider les acteurs de la collectivité et, plus largement, du territoire (entreprises, acteurs locaux, habitants, etc.), à renforcer leur résilience pour mieux anticiper, agir, rebondir, se transformer dans le temps et *in fine*, réduire leurs vulnérabilités. Cette boussole propose 18 leviers d'action transversaux, regroupés en 6 principes d'action. Ils permettent d'élargir le regard pour analyser ou enrichir une stratégie territoriale.

⁵ <https://www.grenoble.fr/2852-grenoble-2040.htm>



Depuis 2019, le département de la Gironde s'est engagé dans une stratégie de résilience territoriale, pour préparer son adaptation aux changements environnementaux et sociétaux. Basé sur un diagnostic des vulnérabilités du territoire, cette stratégie se décline en 7 enjeux :

- ▶ anticiper et protéger la population en cas de choc,
- ▶ gérer la transition vers une économie post-carbone résiliente,
- ▶ accroître, diversifier et transformer la production agricole,
- ▶ développer de nouvelles manières d'habiter,
- ▶ inverser l'érosion de la cohésion sociale,
- ▶ réensauvager l'artificialisé et régénérer les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- ▶ limiter les besoins de déplacement.

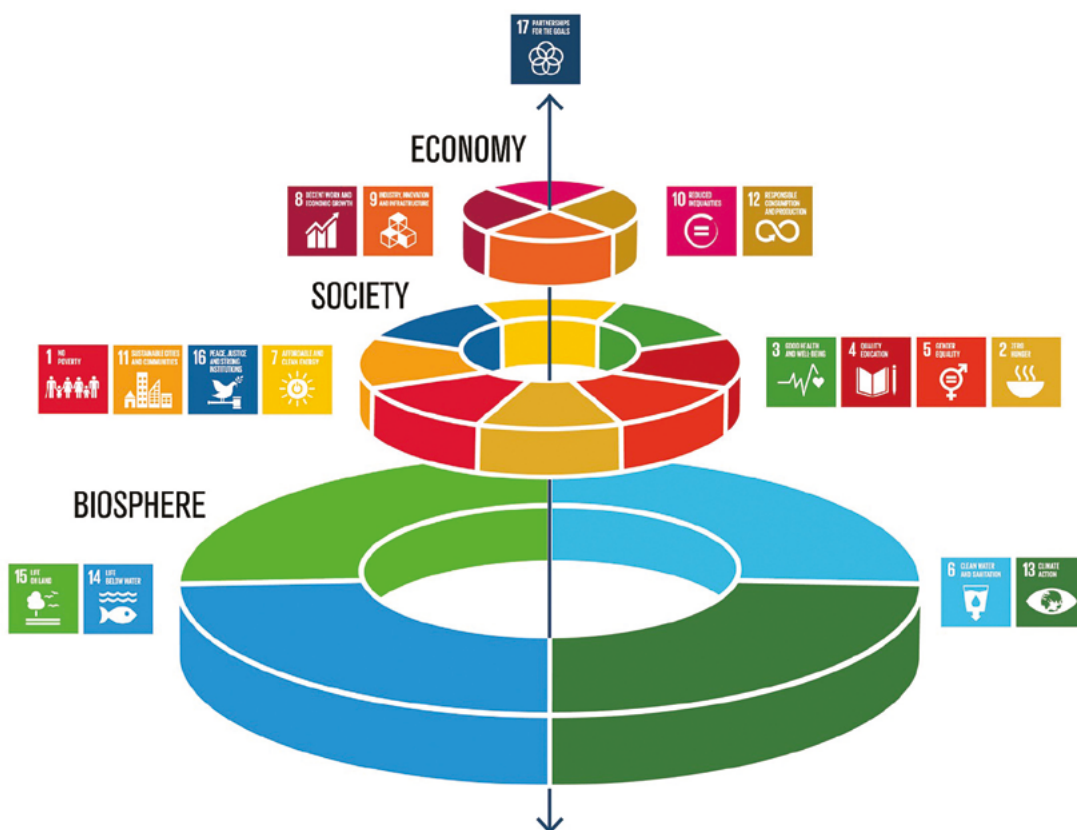
LE « WEDDING CAKE » OU « PIÈCE MONTÉE » DES ODD

Le wedding cake est une forme alternative de présentation des ODD, qui permet de visualiser l'imbrication des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable sous un nouveau jour. Selon cette représentation, le pilier économique doit être appréhendé comme étant encadré dans le pilier social, lui-même encadré dans le pilier environnemental. Cela permet d'éviter les logiques sectorielles et de mieux saisir les interdépendances dans notre modèle de développement.

Cette représentation a été proposée par le Stockholm Resilience Centre en 2016 pour montrer la place cruciale de l'alimentation dans les sociétés humaines : tous les ODD sont fondés directement ou indirectement sur une alimentation saine et durable⁶.

⁶ <https://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2016-06-14-the-sdgs-wedding-cake.html>

Représentation des ODD sous forme de « wedding cake » proposée par le Stockholm Resilience Center



Enrichir les ODD

L'Agenda 2030 demeure le seul « référentiel », le seul cadre décidé démocratiquement et utilisé par tous les acteurs, de tous les pays, telle une grammaire universelle du développement durable. Cependant, pour répondre au mieux aux enjeux d'habitabilité de la planète, d'adaptation du modèle de développement à la situation des différents pays ou d'anticipation des évolutions futures, l'Agenda

2030 peut être utilement enrichi des approches qui viennent d'être évoquées et que les collectivités se sont souvent déjà appropriées.

L'ENJEU DE L'HABITABILITÉ DE LA PLANÈTE

Le groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) a depuis de nombreuses années identifié le rôle prépondérant des activités humaines

dans l'émission de gaz à effet de serre et le réchauffement global qu'ils provoquent. Le dérèglement climatique causé par ce réchauffement menace grandement les conditions de vie sur terre, en particulier par la montée des eaux marines et les risques considérablement accrus de sécheresses, d'inondations et de canicules. La préservation du climat est probablement devenue le combat écologique le plus visible et perçu comme le plus pressant, tant l'enjeu est important.

Le climat n'est pourtant qu'une des neuf limites planétaires à prendre en compte pour préserver l'habitabilité de la planète. Il est en effet tout aussi indispensable de maintenir la biodiversité terrestre et marine, de limiter le changement d'usage des sols ou de préserver les ressources en eau douce, pour ne mentionner que ces seuils cruciaux. Et l'approche par les limites physiques de la planète nous enseigne également que l'énergie et les matériaux sur lesquels repose une grande partie de nos activités économiques (du pétrole aux minerais, en passant par le sable) ne sont pas en quantité infinie et vont progressivement devenir de plus en plus coûteux à extraire, en temps, argent, ressources humaines et impact environnemental.

Les cibles de quelques ODD abordent directement certaines limites planétaires. Ainsi, l'Agenda 2030 encourage les actions visant à limiter le réchauffement climatique et s'y adapter (cibles 2.4, 13.2 et 13.3), le développement des énergies renouvelables (cible 7.2) et l'amélioration de l'efficacité énergétique (cible 7.3), ou encore le reboisement et la lutte contre la déforestation (cible 15.2). Il promeut les politiques visant à préserver la biodiversité (cibles 14.4 et 15.5), restaurer les sols dégradés (cibles 2.4 et 15.3) et les écosystèmes (cibles 2.4, 14.2, 15.1 et 15.4), limiter les pollutions de l'eau et de l'air (cibles 6.3, 9.4, 11.6, 12.4, 12.5 et 14.1) et réduire l'acidification des océans (cible 14.3). Enfin, il insiste sur la nécessaire utilisation responsable des ressources (cibles 6.4, 8.4 et 12.2).

L'Agenda 2030 reste toutefois muet sur l'idée même de limites physiques de la planète et de ses ressources. Fruit d'un compromis complexe entre un grand nombre de nations aux intérêts souvent divergents, il ne précise pas le sens du terme durable, qui doit s'appliquer tant aux modes de production que de consommation (ODD 8 et 12), aux types d'industrialisation (ODD 9) comme aux modes de gestion des écosystèmes (ODD 14 et 15).

Le caractère systémique du développement durable invite à connecter enjeux environnementaux, objectifs sociaux et moyens économiques et à penser des politiques qui rendent compatibles les progrès dans chacun de ces trois piliers. Or

on constate que les activités humaines, dans un grand nombre de pays et en premier lieu les pays riches développés, conduisent à exploiter exagérément les ressources, dépasser les frontières planétaires et s'approcher des limites physiques, avec pour conséquence de menacer l'habitabilité de la Terre.

Le développement social et économique n'est durable que s'il est compatible avec

les contraintes physiques et permet la préservation de la vie sur terre, ce dont rend compte la représentation des ODD sous la forme d'un « wedding cake » : l'économie et le social sont ensermés dans des écosystèmes naturels dont ils ne peuvent faire abstraction. La notion de durabilité se trouve ainsi précisée : l'activité économique au service du développement humain doit être compatible avec les contraintes physiques de notre environnement. Des politiques favorables à l'environnement ne suffisent pas si elles s'accompagnent d'autres actions qui impactent négativement les écosystèmes ou les ressources. Intégrer la notion de limites planétaires dans les politiques publiques permet de prendre en considération les contraintes physiques dans toutes les actions menées et invite à réfléchir aux impacts de ces actions sur les ressources disponibles et sur les équilibres biophysiques globaux. En rappelant les bases environnementales et les équilibres sociaux sur lesquels reposent nos sociétés, la représentation du « wedding cake » donne des clés pour prioriser les actions, ajuster des trajectoires et, si nécessaire, renoncer à certains projets.

UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU NORD ET AU SUD

Les activités humaines n'ont pas le même impact sur les limites planétaires dans les pays riches et dans les pays en développement. Le niveau de richesse est directement corrélé avec des émissions plus importantes de gaz à effet de serre (les 10 % des Français le plus riches émettent chacun près de 5 fois plus que les 50 % les plus pauvres⁷) et des niveaux plus élevés de pollution et d'extraction et d'utilisation de ressources⁸ (même si les nuisances sont souvent externalisées dans les pays les plus pauvres). Ainsi, les politiques de développement ne peuvent pas être les mêmes au Nord et au Sud. L'Agenda 2030 recommande dans sa cible 8.1 de « maintenir un taux de croissance

« Le climat n'est qu'une des neuf limites planétaires à prendre en compte pour préserver l'habitabilité de la planète »

⁷ Oxfam France, « Inégalités climatiques : les 1 % les plus riches émettent autant de CO₂ que deux tiers de l'humanité » : <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/inegalites-climatiques-les-1-les-plus-riches-emettent-autant-de-co2-que-deux-tiers-de-lhumanité/>

⁸ Programme pour l'environnement de l'ONU, « Les pays riches utilisent six fois plus de ressources et génèrent dix fois plus d'incidences sur le climat que les pays à faible revenu » : <https://tinyurl.com/UNEPresources>

économique par habitant adapté au contexte national». Il ne donne toutefois aucune précision quant à la manière de déterminer le niveau de ce taux de croissance.

L'accroissement de la richesse monétaire mesurée par le seul produit intérieur brut ne peut être un indicateur pertinent du développement d'un pays puisqu'il masque potentiellement un impact exagéré sur l'environnement et les limites planétaires. En effet, la croissance économique, si elle peut être partiellement découplée de l'émission de gaz à effet de serre (grâce en particulier à l'électrification des activités et au développement des énergies renouvelables), entraîne mécaniquement un usage accru des ressources lorsqu'elle est basée sur une augmentation de la production et de la consommation de biens matériels. Les pays riches ont d'ores et déjà un impact trop grand sur l'environnement, et leur développe-

« Les pays riches ont d'ores et déjà un impact trop grand sur l'environnement »

ment humain ne peut donc pas reposer sur un accroissement de la production. Ceci implique de fonder ce développement sur d'autres bases, comme l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, et la circularité (qui cherche à réduire au maximum l'impact sur les ressources). Mais aussi d'accepter une croissance nulle ou négative de la production, afin de s'éloigner des limites planétaires et laisser un espace aux pays en développement pour se doter des infrastructures indispensables pour le bien-être de leur population. Dans les pays riches, le développement humain peut donc signifier un renoncement à certaines activités à l'impact négatif trop grand, et ce d'autant plus qu'ils ont une dette envers les pays pauvres, qui subissent les impacts de leur activités présentes et passées. Mais il faut prendre garde à ce que cela soit toujours fait dans le souci de garantir le bien-être et la justice sociale, au Nord comme au Sud.

À condition d'y intégrer la notion de solidarité internationale, le modèle du donut est particulièrement pertinent pour penser cet espace que doivent viser les politiques, assurant à la fois le bien-être des populations (le plancher social) et la préservation des écosystèmes (le plafond physique). Il réaffirme la nécessité de penser les aspects sociaux dans le cadre de l'habitabilité de la planète et le rôle de l'économie pour assurer le bien-être sans nuire à l'environnement. Le développement durable ainsi conçu est la façon de garantir l'épanouissement de la population en

s'assurant qu'il soit compatible avec les limites planétaires (et donc la possibilité pour les générations futures de profiter du même bien-être).

PRÉPARER L'AVENIR

Le développement humain doit donc préserver l'habitabilité de la planète et la qualité de vie des populations sur le long-terme. Une politique visant à produire des effets immédiats sans préoccupation pour l'avenir ne peut être qualifiée de durable. Si la pensée prospective et l'anticipation sont au cœur de la philosophie du développement durable, il est cependant aisé de l'oublier et de se concentrer sur la maximisation d'objectifs de

court-terme sans réelle considération pour leurs impacts à plus long-terme sur la planète et ses habitants.

L'approche par la résilience des territoires est tournée vers l'avenir, anticipant à la fois les conséquences futures des actions présentes et

les menaces qui pourraient se présenter à plus ou moins longue échéance. Elle repose sur un diagnostic des vulnérabilités du territoire, qui peuvent être aussi bien physiques que sociales, économiques ou infrastructurelles, pour établir une stratégie systémique. La résilience renforce donc la durabilité de nos modèles et politiques de développement en les ancrant dans le long-terme. Elle encourage l'analyse des spécificités du territoire, l'anticipation des conséquences futures des politiques passées et présentes, la réduction des stress chroniques et l'adaptation continue aux contraintes multiples et évolutives qui touchent le territoire. Elle permet ainsi de réduire sa vulnérabilité aux chocs et de préserver le bien-être de la population en dépit des changements.

QUEL DÉVELOPPEMENT ?

Le terme de développement ne doit pas nous induire en erreur: il ne peut être assimilé à l'idée qu'il faudrait croître, produire, consommer ou s'agrandir toujours plus. Cette approche est insoutenable. Il doit plutôt être envisagé comme un rapport respectueux au vivant et un processus continu d'adaptation aux contraintes physiques visant à maximiser le bien-être, faire progresser les solidarités, permettre l'épanouissement des cultures et le progrès de notre compréhension du monde et de nos connaissances.

Ce guide ne se veut pas un plaidoyer pour les ODD. Il offre quelques clefs méthodologiques aux collectivités qui souhaiteraient s'emparer de l'Agenda 2030, ou simplement progresser sur la

voie du développement durable. L'important n'est pas tant les mots utilisés que la prise en compte des besoins des territoires et de leurs populations, dans une perspective transversale et dans le respect des limites physiques de notre planète. Cela s'incarnera nécessairement de façon différente au Nord et au Sud, et en fonction des

spécificités des territoires et des cultures. Mais la qualité de vie des populations, la justice sociale et la préservation des écosystèmes doit partout rester une boussole pour que le développement humain soit réellement durable. L'Agenda 2030, comme d'autres approches, est un outil précieux dans cette entreprise nécessaire mais difficile.

À retenir

Fruit d'un compromis international complexe né en 2015, l'Agenda 2030 peut utilement être précisé et complété par d'autres approches des politiques publiques qui se sont diffusées ces

dernières années. Le tableau suivant récapitule les points évoqués plus haut qui enrichissent le référentiel des ODD.

PROBLÉMATIQUE PEU ABORDÉE PAR L'AGENDA 2030	APPROCHE COMPLÉMENTAIRE
Effet des politiques de développement sur l'environnement et les ressources naturelles (eau, matière, sources d'énergie...).	Les limites planétaires et les capacités physiques des écosystèmes font porter l'attention sur l'impact des politiques sur l'ensemble des équilibres biophysiques qui rendent possible la vie sur terre, et sur le caractère limité – et à préserver – des ressources sur lesquelles nos modèles socio-économiques sont basés.
Articulation des trois piliers du développement face aux problématiques écologiques.	La représentation des ODD sous forme de Wedding cake montre que l'activité économique, au service du développement humain, doit être compatible avec les contraintes physiques de notre environnement. L'atteinte des ODD environnementaux est donc une condition de la poursuite des autres ODD, et l'économie doit être au service du social.
Différenciation des politiques de développement Nord-Sud (pays riches et développés - pays en développement).	Le constat d'un couplage entre croissance économique et dégradation des écosystèmes et épuisement des ressources invite les pays développés à inventer un développement non fondé sur la croissance.
Préserver la justice sociale et le bien-être des populations dans une économie contrainte par les limites physiques de la planète.	L'économie du Donut désigne l'espace que doivent viser les politiques, assurant à la fois le bien-être des populations (le plancher social) et la préservation des écosystèmes (les limites physiques). Cette approche exige de prendre en compte l'habitabilité de la planète sans sacrifier la qualité de vie de ses habitants.
Prise en compte de l'avenir dans les politiques de développement.	L'approche de la résilience des territoires ancre les politiques dans une perspective de long terme, encourage l'anticipation des crises et l'adaptation aux changements, en préservant la cohésion sociale pour diminuer les vulnérabilités.

La nécessaire appropriation de l'Agenda 2030 à tous les niveaux

Pour que les 17 Objectifs de développement durable soient réalisés d'ici à 2030, ils doivent être connus et compris. Il est donc important de sensibiliser l'ensemble des acteurs dont les actions peuvent contribuer au développement durable.

Convaincre de l'importance de mener des politiques de développement durable et de l'intérêt d'utiliser pour ce faire le référentiel de l'Agenda 2030 passe nécessairement par la démonstration de la puissance transformationnelle de cet outil. Langage universel commun, il permet tout d'abord la concertation, la coopération entre différents acteurs et différents territoires. Référentiel fourni avec des objectifs chiffrés, il facilite aussi le suivi-évaluation des progrès en matière de développement durable. Mais surtout, il permet de réaffirmer que toutes les actions, toutes les politiques publiques, tous les champs du dévelop-

pement relèvent du développement durable. On a trop souvent tendance à réduire le développement durable à son seul pilier environnemental. Avec l'Agenda 2030, les piliers sociaux et économiques sont revendiqués.

L'Agenda 2030 permet ainsi d'analyser son activité à l'aune des 3 piliers du développement durable, en proposant une vision à 360° des enjeux sociétaux de la planète. Cette analyse permet d'identifier les ODD et les cibles auxquels une organisation ou un territoire contribue déjà – et peut-être sans le savoir – mais surtout celles et ceux auxquels il ne contribue pas encore ou pas suffisamment et sur lesquels un effet de levier existe pourtant. Elle donne ainsi à toute organisation – publique comme privée – la possibilité de faire progresser l'ambition de ses démarches de développement durable.

À mi-parcours, une trop timide appropriation de l'Agenda 2030 en France

Depuis l'entrée en vigueur de l'Agenda 2030 en 2015, le Comité 21 a contribué à plusieurs travaux visant à évaluer le degré d'appropriation des ODD en France, en particulier à l'échelon territorial. Le dernier en date, en 2023, portait sur la contribution des collectivités locales françaises aux ODD.

De ces différents travaux ressort le constat suivant : l'appropriation des ODD n'est pas encore gagnée. Trop peu d'organisations publiques comme privées connaissent cet outil, et a fortiori l'utilisent, même s'il existe quelques pionniers. Il apparaît particulièrement nécessaire de « démystifier » l'Agenda 2030, encore parfois compris à tort comme une série d'objectifs pour les pays en voie de développement ! Cette démystification doit s'accompagner d'une « dédramatisation » de ce cadre qui est parfois perçu comme « une contrainte de plus » pour les organisations, alors que son approche globale devrait au contraire être comprise comme une aide pour aborder les problèmes et enjeux de façon systémique. Il est donc nécessaire de renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux ainsi que d'améliorer les mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques locales.

Une des explications de la faible appropriation de l'Agenda 2030 par les acteurs français tient au fait que l'État n'a pas toujours pleinement et explicitement fait des ODD le cadre directeur de l'action publique.

Cependant, dès 2017, un travail multi-acteurs de sélection des indicateurs de suivi des cibles de l'Agenda 2030 a été entrepris au niveau français. Ce travail a été organisé sous l'égide du Conseil

national de l'information et de la statistique (Cnis). L'ensemble de 98 indicateurs de suivi a été stabilisé en 2018 : 60 sont issus des indicateurs ONU, 10 sont les nouveaux indicateurs de richesses (Loi Sas de 2015) et 28 proviennent des séries statistiques produites par l'Insee

et le Commissariat général au Développement durable (CGDD). Dans la foulée, les conclusions d'une réunion du Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) ont proposé que la France se dote d'une stratégie nationale de développement durable.

Pilotée par deux Secrétaires d'État respectivement du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Écologie, 26 groupes de travail

« Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux »

98

indicateurs de suivi ont été stabilisés en 2018

réunissant 300 acteurs d'horizons divers (parlementaires, ministères, entreprises, associations, collectivités territoriales, syndicats, collectifs de jeunes et chercheurs) vont se réunir pendant un an pour élaborer cette stratégie, continuant la dynamique de co-construction engagée pour le choix des indicateurs. La Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030⁹ qui résulte de ce travail collaboratif est adoptée en septembre 2019. Son ambition est donc d'aller bien au-delà d'une stratégie portée par l'État et de devenir celle de tous les acteurs de la société française. L'objectif de la démarche française est de lancer une dynamique de passage à l'action pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.

La feuille de route fixe le cap pour une France entreprenante, solidaire et écologique, qui ne laisse personne de côté et prend en compte l'environnement et les générations futures. Elle est structurée autour de six enjeux prioritaires :

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Si les ODD ont trouvé leur place dans les politiques publiques françaises, à travers la poursuite des objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat et la mise en œuvre de la transition écologique notamment, il y est rarement fait référence dans les discours nationaux, ce qui ne favorise pas leur appropriation et leur réalisation. Lors de sa Revue nationale volontaire de 2023, la France a tiré un bilan provisoire de sa Feuille de route. Si certains ODD sont en bonne voie d'avancement (ODD 3 sur la santé et le bien-être ou ODD 4 sur l'éducation de qualité par exemple), d'autres sont plus à la peine (ODD 16 sur la justice et les institutions efficaces et ODD 6 sur l'eau propre et l'assainissement).

⁹ https://www.agenda-2030.fr/sites/default/files/2019-10/2019-10-03-Livret_ODD_260919_HD.pdf

Pourquoi décliner l'Agenda 2030 dans les territoires ?

En France, le processus de décentralisation et les compétences dévolues aux pouvoirs locaux et régionaux placent la réalisation de la grande majorité des cibles des ODD dans les mains des quatre niveaux des collectivités territoriales françaises. Rappelons qu'environ 70 % des investissements publics sont arbitrés par les collectivités. Si l'État a donné le cadre général (feuille de route) et conserve le pouvoir réglementaire pour inciter les acteurs infranationaux à rendre compte de leurs efforts pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2030, les leviers de concrétisation restent au niveau des communes, EPCI, départements et régions.

Protection de l'enfance et des personnes vulnérables, gestion des ressources en eau, transition énergétique, développement des TPE PME, tou-

risme durable, modernisation des filières industrielles, réduction des inégalités territoriales, accès au logement, développement d'espaces verts et de lieux publics sûrs, adaptation aux changements climatiques, protection de la biodiversité marine et terrestre, infrastructures de transports... Cette liste non exhaustive de politiques sectorielles qui relèvent uniquement ou partiellement des compétences des collectivités territoriales françaises est aussi celle des cibles des ODD de l'Agenda 2030. Le

chapitre 2 de ce guide propose une analyse réalisée par le Cerema qui croise les compétences des 4 niveaux de collectivités territoriales françaises et les enjeux de l'Agenda 2030 pour faire ressortir les « ODD cœur de métiers » des communes, communautés de communes, départements, et régions.

« Les leviers de concrétisation restent au niveau des communes, EPCI, départements et régions. »

70%
des investissements publics sont arbitrés par les collectivités

¹⁰ <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/ressources-et-outils-odd-a14966.html>

Par ailleurs, un certain nombre de documents obligatoires de planification du développement des territoires recoupent les ODD, sans pour autant les embrasser dans leur globalité: SRADDET, PLU, PLUI, SCoT, PCAET, CRTE... La DREAL Nouvelle-Aquitaine a mis au point une méthode complète pour intégrer les ODD dans l'élaboration ou la révision des SCoT¹⁰. Cette méthode présente l'intérêt de traduire le vocabulaire de l'Agenda 2030 dans celui de l'urbanisme et de rendre les ODD très opérationnels. Les ODD tissent des liens entre chaque document de planification, dans la même philosophie intégratrice et englobante que celle des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

L'utilisation du cadre Agenda 2030 revêt en outre un intérêt politique majeur: celui de relier ses politiques locales aux stratégies internationales et leur donner à la fois du sens et une nouvelle dimension. Territorialiser l'Agenda 2030 permet de s'inscrire dans ce nouveau récit mondial, d'affirmer et de prouver que l'action publique que l'on développe localement fait partie d'une dynamique et d'efforts collectifs globaux.

Inscrire son action locale dans la mise en œuvre des ODD permet également d'avoir accès plus facilement aux fonds internationaux et

grands bailleurs (Caisse des dépôts, Agence française de développement, fonds européens...) qui se réfèrent eux-mêmes de plus en plus aux cadres internationaux (comme l'Agenda 2030 ou l'Accord de Paris sur le climat) pour évaluer l'impact des projets. Les donneurs

d'ordre utilisent de façon croissante ce référentiel comme cadre pour évaluer l'éligibilité des projets aux financements qu'ils octroient.

L'intérêt de l'Agenda 2030 réside enfin dans le fait qu'il est universel, commun à tous les pays de la planète mais également à l'ensemble des acteurs non étatiques. Cela en fait un outil de prédilection pour la coopération territoriale à tous les niveaux: il permet aussi bien de structurer l'action internationale avec des collectivités étrangères, que de construire des projets de coopération en France avec des échelons territoriaux supra et infra, mais également de servir de base de dialogue avec ses parties prenantes. Il est un outil clé pour faciliter la concertation et la coconstruction.

**« Un avantage majeur :
relier les politiques
locales aux stratégies
internationales »**

Le Comité 21 au service de la territorialisation des ODD

Afin d'aider les collectivités territoriales à se saisir de l'Agenda 2030, le Comité 21 a mis plusieurs outils à leur disposition: Tout d'abord, ce guide, dont nous espérons que la réédition offrira de précieux outils méthodologiques aux différentes collectivités. Le Tour de France des ODD: ce projet, qui s'est déployé entre 2017

et 2022, a été imaginé pour sensibiliser à l'Agenda 2030 tous les acteurs d'un territoire (tissu économique, associatif, collectivités territoriales, citoyens...). Le projet a été soutenu par l'Agence française de développement, l'ADEME, la Banque des Territoires et le Commissariat général au développement durable. 12 étapes

régionales ont été organisées, qui ont permis de toucher un large public et de nouer des liens forts avec les territoires. Enfin, le Comité 21, organisme certifié Qualiopi, intervient ponctuellement pour des formations sur demande auprès d'agents de collectivités territoriales et d'élus.

Ressources pour aller plus loin

Agenda 2030 et développement durable

- ▶ Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015 : *Transformer notre monde, le Programme de développement durable à l'horizon 2030* : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n15/291/90/pdf/n1529190.pdf>
- ▶ Agissons pour un monde plus durable et solidaire. Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 : <https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/feuille-de-route-odd-france.pdf>
- ▶ Pacte Mondial de l'ONU : <https://unglobalcompact.org/>

Planification écologique

- ▶ Plan France Nation Verte : <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/planification-ecologique-plan-daction-accelerer-transition-ecologique>
- ▶ Secrétariat général à la Planification écologique, Publications sur la planification nationale et les COP régionales : <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/publications>
- ▶ Boussole de la Transition Écologique : <https://www.boussole-te.ecologie.gouv.fr/>
- ▶ Webinaires du Cerema sur les outils pour les CRTE et les démarches de transition et de résilience : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/cerema-lance-serie-webinaires-partenariaux-territoires>
- ▶ ANCT, Actualité des CRTE : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>

Limites planétaires

- ▶ Commissariat Général au Développement durable, La France face aux neuf limites planétaires : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/la-france-face-aux-neuf-limites-planetaires/index>
- ▶ Partenariat français pour la Ville et les Territoires, Limites planétaires : Intégrer l'impact des pressions anthropiques sur la viabilité terrestre dans les politiques territoriales : https://www.pfvt.fr/wp-content/uploads/2024/09/FINAL_livret_web_limitesplanetaires_fr.pdf
- ▶ Stockholm Resilience Center, "Planetary boundaries" : <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>
- ▶ Cerema, « Quartiers de demain : comment choisir, à quoi renoncer dans les projets d'aménagement ? » : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/quartiers-demain-comment-choisir-quoi-renoncer-projets>

Résilience

- ▶ Boussole de la résilience du Cerema : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/boussole-resilience-adaptation-territoires-mode-emploi-du>
- ▶ Entrer en résilience, le kit Territoire résilient du Département de la Gironde : <https://www.gironde.fr/collectivites/territoires/entrer-en-resilience>
- ▶ Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, Stratégie nationale de résilience : <https://www.sgdsn.gouv.fr/nos-missions/anticiper-et-prevenir/developper-et-structurer-la-capacite-de-resilience-de-la-nation>
- ▶ SGDSN – CNED, Parcours de sensibilisation à la résilience à destination des acteurs des territoires : <https://snr-elus.cned.fr/>